



## pension d'invalidité et prestation compensatoire divorce

Par **akira592**, le **21/03/2025** à **02:43**

bonjour, je suis reconnu invalide catégorie 2, je perçois une pension d'invalidité, en cas de divorce, est-ce que ma conjointe peut réclamer une prestation compensatoire par rapport à mes revenus de la pension ou est-ce que la pension d'invalidité ne rentre pas en ligne de compte ?

merci de vos réponses

Par **yapasdequoi**, le **21/03/2025** à **10:12**

Bonjour,

En cas de divorce, chacun peut demander tout ce qu'il souhaite. MAIS rien ne garantit que ce sera accordé.

La prestation compensatoire est en général versée en capital et toute la situation financière est prise en compte, y compris l'historique des choix de vie et des contraintes subies pendant le mariage comme arrêter son activité pour élever les enfants, ou pour suivre le conjoint à l'étranger, etc.

A lire

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760>